

8.2.1
**PLAN DES DÉPENSES
 DU COMPTE DU CANADA
 (EN MILLIONS \$)**

	88/89 Principales <u>estim.</u>	88/89 Réal	89/90 Principales <u>estim.</u>	* 89/90 Réal	90/91 Principales <u>estim.</u>
- Budgétaire (concessionnel)	75	52	125	104	185
- Non budgétaire (non concessionnel)					
. Versements	101	34	100	45	250
. Remboursements	<u>(34)</u>	<u>(40)</u>	<u>(36)</u>	<u>(36)</u>	<u>(36)</u>
. Exigence nette	<u>67</u>	<u>(6)</u>	<u>64</u>	<u>9</u>	<u>214</u>
Dépenses totales	<u>142</u>	<u>46</u>	<u>189</u>	<u>113</u>	<u>399</u>

* Chiffres fournis par la SEE, non par les Comptes publics du Canada.

8.3 Priorités en matière de dépenses

On prendra en considération, sur l'ensemble des opérations d'exportation potentielles nécessitant des ressources non budgétaires, tout projet qui peut être financé dans les limites des niveaux prévus.

Du côté budgétaire, tout projet jugé dans l'intérêt national et pouvant être financé dans les limites des niveaux prévus sera également pris en considération. Toutefois,

priorité sera toujours accordée aux opérations d'exportation vers les marchés «favorisés» et à celles destinées à contrebalancer les crédits concessionnels accordés par d'autres pays;

priorité sera accordée aux opérations d'exportation n'exigeant que de faibles montants de financement concessionnel, afin de ne dépenser qu'avec parcimonie le peu de ressources restantes; et

les opérations nécessitant des niveaux relativement élevés de financement concessionnel, ainsi que celles visant des marchés non prioritaires, seront découragées.